

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 16 juin 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16 juin 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2023

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX (CENTRE MATERNEL
PORCHEFONTAINE (CMP), MAISON DE L'ENFANCE YVELINES (MEY))**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-3, L-3312-4 et L.3312-7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature ;

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date des 16 décembre 2016 n° 2016-CD-1-5443.1, 30 juin 2017 n° 2017-CD-1-5592.1 et 26 janvier 2018 n° 2018-CD-1-5732.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-7293.1 en date du 16 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et Maison de l'Enfance Yvelines (MEY) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7433.1 en date du 21 avril 2023 adoptant la décision modificative 2023 du budget principal ;

Vu les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes CMP et MEY présentés par Madame le Payeur Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour approuvant les comptes de gestion et les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes CMP et MEY ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le budget supplémentaire 2023 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 216 422 017,82 € en fonctionnement et à 181 764 111,16 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Adopte la révision des autorisations de programme à hauteur de 68 883 686,91 € et des autorisations d'engagement à hauteur de 6 602 256,00 € telles que recensées dans les annexes de la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2023.

Adopte le budget supplémentaire 2023 des budgets annexes CMP et MEY tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêtés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement
Centre Maternel Porchefontaine	503 216,00 €	385 640,68 €
Maison de l'Enfance Yvelines	2 008 600,00 €	495 324,08 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 30 juin 2023**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX (CENTRE MATERNEL
PORCHEFONTAINE (CMP), MAISON DE L'ENFANCE YVELINES (MEY))**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Philippe Benassaya

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Geoffroy Bax de Keating à Laurent Richard, Sonia Brau à Philippe Benassaya, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Bertrand Coquard à Joséphine Kollmannsberger, Nicolas Dainville à Anne Capiaux, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Pierre Fond à Ingrid Coutant, Lorrain Merckaert à Eric Dumoulin, Karl Olive à Suzanne Jaunet, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Transmission préfecture le : 4 juillet 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230630-lmc1141941-BF-1-1

Du : 4 juillet 2023